



## CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	15
POUVOIRS	2
NOMBRE D'ABSENTS	12
NOMBRE DE VOTANTS	17
QUORUM	14

*L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.*

### Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
- Martine BOUILLARD
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Philippe GALIOTTO
- Jacky GAULLIER
- Bernard GOUIN
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER
- Bertrand MASSOT
- Martine MOKHTAR
- Benoit PELLEGRIN
- Jean-Louis RAFFIN
- Damien STEPHO
- Max VAN DER STICHELE

### Pouvoirs :

- Evelyne LEFEBVRE a donné pouvoir à M. MASSOT
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. DUCERF

### Excusés :

- François BELHOMME
- John BILLARD
- Ghizlan CHOUAYB
- Alain CONTREPOIS
- Hélène DENIEAULT
- Lydie GUERIN
- Patrick LAFAVE
- Olivier MARCADON
- Jean-Noël MARIE
- Caroline VABRE

### Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

### Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAUULT, Payeur départemental.

Délibération n° : **2026-D-44**

Objet : **Médecine préventive – Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition par la Communauté de Communes Cœur de Beauce de locaux au sein de la Maison France Services à Voves (Les Villages Vovéens)**

05/05/2026

## CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

Délibération n° : **2026-D-44**  
Objet : **Médecine préventive – Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition par la Communauté de Communes Cœur de Beauce de locaux au sein de la Maison France Services à Voves (Les Villages Vovéens)**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la Communauté de Communes Cœur de Beauce met à disposition du service de médecine préventive des locaux situés à la Maison Frances Services, 4 rue Texier Gallas, 28150 LES VILLAGES VOVEENS, constitués :

- D'un cabinet pour le médecin du travail ou l'infirmière,
- D'un bureau pour la secrétaire médicale.

Cette mise à disposition, consentie à titre gracieux, est accordée pour 1 vendredi par mois, et permet d'organiser des visites médicales pour les collectivités adhérentes de cette partie du département.

Les dates d'occupation des locaux sont fixées en accord avec la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

Le CDG28 s'engage à fournir chaque année une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle.

La convention en cours s'achève le 31 août 2026. La Communauté de Communes Cœur de Beauce propose de la renouveler pour une durée de trois ans, dans les conditions précitées.

Il est donc demandé au Conseil d'administration :

- ▷ d'approuver les conditions de la mise à disposition de locaux par la Communauté de Communes Cœur de Beauce au bénéfice du service de médecine préventive pour une durée de 3 ans à titre gracieux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026,
- ▷ d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux jointe en annexe,
- ▷ d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Les membres du Bureau réunis en date du 7 mai 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ▶ D'approuver les conditions de la mise à disposition de locaux par la Communauté de Communes Cœur de Beauce au bénéfice du service de médecine préventive pour une durée de 3 ans à titre gracieux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026,
- ▶ D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux jointe en annexe,
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

De la publication le :

**27 MAI 2026**

**28 MAI 2026**

Par délégation,

La Directrice générale,

Gabrielle BARRETT-JACQUET